

Envoyé depuis mon appareil Galaxy

----- Message d'origine -----

De : Isabelle Pierrey <[REDACTED]@[REDACTED]>

Date : 12/12/2024 22:12 (GMT+01:00)

À : Jean Luc Chemin <[REDACTED]@[REDACTED]>

Cc : Sandrine ANNE <[REDACTED]@[REDACTED]>, [REDACTED]@[REDACTED], [REDACTED]@[REDACTED],

[REDACTED]@[REDACTED], [REDACTED]@[REDACTED], [REDACTED]@[REDACTED], Françoise

PEQUIGNOT <[REDACTED]@[REDACTED]>, Sophie      <[REDACTED]@[REDACTED]>,

Sylvain Buttoud <[REDACTED]@[REDACTED]>

Objet : Demande d'organisation d'un CA de la Spa

Bonjour Jean Luc

Je te prie de bien vouloir organiser un Conseil d'Administration extraordinaire, au plus tard 1^{ère} quinzaine de janvier, durant lequel seront abordés les divers dysfonctionnements rencontrés au sein de la SPA, objets de ma convocation à la Mairie de Dijon le mercredi 11 décembre 2024, à laquelle j'ai assisté en compagnie de Sandrine Anne, sollicitée par mes soins en qualité de 1^{ère} vice-présidente. Compte tenu de l'incident survenu hier en présence d'un policier municipal, qui caractérise le non-respect de notre activité de fourrière, qui est très mal tombé par rapport à l'entretien que j'avais eu juste avant, je considère qu'une sanction doit être prise à l'égard de la responsable animalière, Madame Moine.

Je te confirme également qu'à l'avenir, un élu de la Ville de Dijon siègera au Conseil d'Administration de la SPA, et que le fonctionnement du refuge devra être en adéquation avec notre mission et la finalité d'une partie non négligeable de notre financement.

Cordialement

Envoyé de mon iPhone

Bonjour Isabelle,

Je fais réponse à ton mail du 12 décembre 2024 à 22:12.

Je constate avec regret que tu n'as, malgré tes fonctions de Présidente, toujours pas pris connaissance des Statuts et du Règlement Intérieur de l'Association la "SPA DES CAILLOUX" que tu présides depuis bientôt un an.

Si j'ai été amené à organiser certains Conseils d'Administration, c'était, d'une part pour t'être agréable, mais également dans l'intérêt de notre Association, en particulier parce que plusieurs dons et legs devaient être approuvés.

Cette mission, en fait, incombe au Président et tes deux prédécesseurs l'ont toujours assumée.

Je suis désagréablement surpris d'apprendre qu'il existerait des dysfonctionnements au sein de la SPA et qu'ils auraient donné lieu à une réunion à la Mairie de DIJON, à laquelle tu as oublié de me convier : en ma qualité de Directeur du refuge, en responsabilité de la "supervision" des fonctionnements de ce dernier, je ne manque pas de m'en étonner.

Tu évoques de façon extrêmement succincte et incomplète un incident concernant notre activité Fourrière le jeudi 12 décembre 2024.

Il faut en restituer le contexte :

- le déroulement du mouvement social des agriculteurs bloquait l'agglomération dijonnaise.
- l'intervention inappropriée et grossière dans l'entretien téléphonique d'un tiers extérieur à la municipalité concernée et à la SPA : je nomme Stéphanie CHEVALIER.

J'ai été informé immédiatement par la Responsable Animalière.

Je t'en ai tout de suite fait part.

J'ai mis bon ordre à cet incident, m'assurant de la bonne réalisation de la Fourrière.

J'impute, sans équivoque, la responsabilité de cet incident à cette tierce personne, compte tenu de ses précédents et des explications qui m'ont été données par les animalières, témoins audio de l'échange téléphonique.

Il ne s'agit que d'un fait mineur qu'il faut relativiser à l'aune de l'activité fourrière que les salariés de la SPA accomplissent 365 jours par an.

J'ajoute qu'à l'occasion de mes entretiens fréquents et récents avec le Directeur des Service Hygiène de la ville de DIJON, je n'ai jamais été saisi de difficultés auxquelles je n'aurais pas manqué de remédier.

Mais , puisque tu évoques des difficultés de fonctionnement et que tu souhaites réunir un Conseil d'Administration Extraordinaire, il me paraît opportun que tu ajoutes à l'ordre du jour l'examen de la normalité du paiement d'une facture de 477,70 € (Botanic – SURESNES) à Mme Virginie AGUER le 10/08/2024, effectué à ta demande et sans lien avec notre activité de SPA.

Tu te souviens également des factures de la Clinique Vétérinaire de la rue de Grenelles à PARIS pour les chiens PAKO et DOUG inconnus de notre SPA (30/09/2024 et 2/10/2024), au nom de la même personne que j'ai, malgré ton insistance, refusé de faire régler par le personnel comptable de l'association.

Ces factures sont à la disposition du Conseil d'Administration et de son Trésorier.

Enfin, s'agissant de la présence d'un élu de la ville de DIJON au Conseil d'Administration de la SPA : même si cette décision prise par toi seule ne me concerne pas en qualité de salarié, il me semble que ce Conseil devrait être consulté.

Même si, comme tu le dis souvent : " c'est Ma SPA".

Tu declares que la Ville de DIJON représente "une partie non négligeable de notre financement". Ceci est vrai.

Cependant, si la Ville de DIJON rémunère nos interventions Fourrière dans le cadre d'une Convention qui a été négociée par Cédric LESCURE, ton prédécesseur, il s'agit de la juste rémunération d'un travail effectué et non d'un don sans contrepartie.

Dois-je te rappeler que nos deux mille adhérents et cotisants sont une source importante de nos revenus, sans oublier les dons et legs sans lesquels la rémunération Fourrière serait totalement insuffisante à financer notre fonctionnement ?

Pour conclure, je compte sur ton honnêteté intellectuelle pour transmettre ce courrier à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration (en évitant les défunts et ceux qui n'en font plus partie), à qui tu as cru bon d'adresser ton mail du 12 décembre. Il convient que le principe du contradictoire soit respecté et que leur information soit complète.

Jean-Luc CHEMIN

Directeur du Refuge